

ACTION GERONTOLOGIQUE AREDIENNE

SERVICE MANDATAIRE

16 Avenue du Général de Gaulle

87500 SAINT YRIEIX LA PERCHE

Code A.P.E. : 8810 A

n° SIRET : 327 326 252 00118

n° URSSAF : 747 000000900524702

TEL. : 05 55 08 20 31

agamandataire.sty@wanadoo.fr



A Saint Yrieix la Perche, le 21 janvier 2022

Madame, Monsieur

Vous bénéficiez actuellement du service Mandataire de l'Action Gérontologique Arédienne, vous êtes donc automatiquement membre de l'association. A ce titre, vous devez vous acquitter de la **cotisation annuelle** dont le montant est de **28 euros** pour l'année **2022**.

Une facture vous sera envoyée, chaque mois, pour régler les frais de gestion. Le montant de ces frais sera calculé en fonction du nombre d'heures effectuées par votre salariée et selon le barème suivant :

Bénéficiaire de l'APA :

- pour les heures fixées par le plan d'aide APA, chaque heure travaillée sera comptée **1,10 €**
- pour les heures faites au-delà du plan APA :
 - de la première heure à la dixième heure travaillée, chaque heure sera comptée **1.00€**
 - de la onzième heure à la vingtième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0,90 €**
 - de la vingt et unième heure à la trentième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0,60 €**
 - au-delà de la trentième heure travaillée, chaque heure sera comptée **0,30 €**

Par exemple vous avez un plan d'aide APA de 10 heures par mois , mais vous prenez votre assistante de vie 25 heures par mois

Vos frais de gestion seront calculés de cette façon :

- 10h x 1.10 € = 11 €
- 10h x 1 € = 10 €
- 5 h x 0.90 € = 4.5 € soit 11 €+ 10 € +4.5 € = 25.5 € / mois

Je vous remercie de votre collaboration et de votre compréhension, et je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus dévoués.

Bien à vous

La Présidente
Monique PLAZZI